

## **Rapport du jury du concours réservé de recrutement de médecins de l'éducation nationale (MEN) 2014**

Présidente : Claudine MESCLON  
Vice-président : Christophe KERRERO

Il s'agit du 2ème concours réservé de recrutement de médecins de l'éducation nationale organisé dans le cadre de l'application de la loi du 12 mars 2012. Ce concours se déroule sur un cycle de 4 sessions organisées entre 2013 et 2016.

Le concours est organisé par l'arrêté du 4 janvier 2013 qui prévoit une épreuve unique d'admission fondée sur la reconnaissance des acquis de l'expérience et notée de 0 à 20.

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité du candidat, sa motivation, ses capacités à exercer les fonctions normalement dévolues aux médecins de l'éducation nationale et les compétences acquises lors de son parcours professionnel.

L'épreuve débute par un exposé du candidat, d'une durée de 10 minutes au plus, présentant son parcours professionnel et les acquis de son expérience professionnelle, notamment ses activités actuelles, les principales missions exercées et les compétences mises en œuvre. Il indique également les formations professionnelles dont il a bénéficié et qui lui paraissent illustrer au mieux les compétences acquises dans son parcours professionnel.

L'entretien se poursuit par un échange avec le jury portant sur la valorisation des compétences et aptitudes professionnelles du candidat.

Le cas échéant, le jury peut demander au candidat son avis sur un cas pratique ou une problématique en lien avec la vie professionnelle.

Pour conduire cet entretien, le jury dispose du dossier constitué par le candidat.

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle n'est pas noté.

Durée totale de l'épreuve : trente minutes, dont dix minutes au plus pour l'exposé.

### **1) Organisation**

Le concours s'est déroulé concomitamment à celui de recrutement des médecins de l'éducation nationale.

## **2) Chiffres**

Trois dossiers ont été examinés et les candidates auditionnées ont été admises avec une note moyenne de 13, 88 ; les candidates sont issues des académies d'Aix Marseille et de Bordeaux

## **3) Dossiers RAEP : conseils aux candidats**

Compte tenu du peu de candidats auditionnés en 2014, les conseils qui suivent ont une portée générale.

Les dossiers de RAEP sont étudiés avant les épreuves d'audition.

Les dossiers RAEP doivent être complètement remplis, la partie relative aux acquis de l'expérience renseignée et accompagnée par les travaux ou cas pratiques que le candidat choisit.

Il convient, pour les prochaines sessions, d'appeler l'attention des candidats sur l'intérêt pour eux d'explicitier clairement sur 1 ou 2 pages leurs compétences et leurs motivations car le dossier joue un rôle essentiel dans les échanges avec le jury.

## **4) Auditions**

Les candidats commencent par présenter leur parcours, leur activité et leurs motivations. Ils doivent utiliser le temps imparti.

Les discriminants principaux sont :

- la qualité de l'exposé de 10 minutes, qui doit être préparé, construit et déroulé de manière posée ;
- les réponses aux questions du jury, fondées principalement sur le vécu professionnel du candidat plus que sur des connaissances théoriques ;
- une bonne connaissance du fonctionnement de l'administration de l'éducation nationale et du positionnement du médecin scolaire au sein de celle-ci.